



Direction des Finances et des Achats  
Sous-Direction du Budget  
Service de la Synthèse Budgétaire

**2016 DFA 15G** : Décision modificative n°1 du Département de Paris pour l'exercice 2016

**PROJET DE DELIBERATION**

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'issue du budget primitif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2015, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2016 ont été établies, pour le budget d'investissement, à :

- 1 567,27 M€ pour les autorisations de programme ;
- 307,05 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les modifications que je vous propose d'y apporter ramèneraient les autorisations de programme du budget d'investissement à 1 470,28 M€.

Le montant des crédits de paiement demeure inchangé, en investissement comme en fonctionnement.

□□□□  
□□□  
□

La présente décision modificative n'implique aucun mouvement sur les crédits de paiement en fonctionnement et en investissement. Elle concerne les seules autorisations de programme du budget d'investissement, et porte pour l'essentiel sur les mouvements techniques d'annulation des reliquats d'autorisations de programme d'opérations achevées ou en voie d'achèvement.

1. Tout d'abord, il est procédé aux opérations techniques d'annulation des autorisations de programme issues de la clôture de l'exercice 2015, à hauteur de 68,05 M€ en dépenses et 495,59 M€ en recettes.

2. Enfin, des ajustements sont réalisés sur les autorisations de programme, aboutissant à un solde de -28,94 M€.

## **I. Annulations d'autorisations de programme**

Les annulations d'autorisations de programme portent, d'une part, sur des projets matures dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision de solde, et, d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes dont l'inscription est annualisée.

La définition des autorisations de programme proposées à l'annulation découle de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers.

Dans le passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à leur part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant ainsi la possibilité de liquider les sommes restant à verser.

Il est ainsi proposé l'annulation de 68,05 M€ d'autorisations de programme en dépenses et de 495,59 M€ en recettes.

Il faut y rajouter 28,94 M€ de réajustements de montant sans changement de statut pour avoir le montant total d'annulation soit 96,99 M€.

Mission	Libellés	Annulations caduque DM1 2016	
		Dépenses	Recettes
21000	Patrimoine et architecture	524 204,50	-
30000	Familles et petite enfance	176 986,28	-
34000	Action sociale, enfance et sante	244 436,49	-
40000	Affaires culturelles	11 000,00	-
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	50 000,00	-
65000	Logement et habitat	205 904,12	-
80000	Affaires scolaires	1 506 254,74	-
<b>Missions organiques</b>		<b>2 718 786,13</b>	<b>0,00</b>
90001	Etudes	38 630,00	-
90005	Schéma directeur informatique	148 530,00	-
90006	Compte foncier	804 819,93	-
90010	Subventions d'équipement	64 335 306,81	495 593 129,41
<b>Missions transversales</b>		<b>65 327 286,74</b>	<b>495 593 129,41</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>68 046 072,87</b>	<b>495 593 129,41</b>

## Dépenses

En dépenses, les annulations se répartissent entre 2,81 M€ sur autorisations de programme de plan (programmation annuelle récurrente des exercices antérieurs) et 65,23 M€ sur autorisations de programme de projets achevés.

Mission	Libellés	Annulations caduque DM1 2016 (dépenses)		
		Plan	Projet	Total
21000	Patrimoine et architecture	332 966,20	191 238,30	524 204,50
30000	Familles et petite enfance	176 986,28	-	176 986,28
34000	Action sociale, enfance et sante	190 655,29	53 781,20	244 436,49
40000	Affaires culturelles	11 000,00	-	11 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	50 000,00	-	50 000,00
65000	Logement et habitat	205 904,12	-	205 904,12
80000	Affaires scolaires	831 750,73	674 504,01	1 506 254,74
<b>Missions organiques</b>		<b>1 799 262,62</b>	<b>919 523,51</b>	<b>2 718 786,13</b>
90001	Etudes	38 630,00	-	38 630,00
90005	Schéma directeur informatique	-	148 530,00	148 530,00
90006	Compte foncier	804 819,93	-	804 819,93
90010	Subventions d'équipement	168 823,87	64 166 482,94	64 335 306,81
<b>Missions transversales</b>		<b>1 012 273,80</b>	<b>64 315 012,94</b>	<b>65 327 286,74</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 811 536,42</b>	<b>65 234 536,45</b>	<b>68 046 072,87</b>

## *Missions organiques*

AFFAIRES SCOLAIRES.....- 1,51 M€

Les annulations concernent essentiellement des reliquats de projets achevés et soldés sous la précédente mandature : la rénovation du collège-lycée Henri IV (5<sup>ème</sup>) à hauteur de 0,52 M€ et celle du collège Eugène Delacroix (16<sup>ème</sup>) à hauteur de 0,16 M€.

Pour les AP de plan, il s'agit surtout de l'annulation du millésime 2012 pour les avances en DMO de 0,75 M€.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....- 0,52 M€

En AP de projet, le millésime 2014 pour la mise aux normes des ascenseurs constitue la principale annulation pour 0,19 M€ afin de rationaliser le stock de cette AP au montant du PIM.

En ce qui concerne les AP de plan, nous proposons les annulations des millésimes 2012 et 2014 de l'entretien récurrent des chauffages pour 0,26 M€ et celle du millésime 2012 des ravalements pour 0,07 M€.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....- 0,24 M€

Il s'agit essentiellement d'anciens millésimes d'AP de plan afin de réguler le stock au vu de la programmation.

La principale annulation concerne le millésime 2011 du centre social Binet à hauteur de 0,13 M€.

## *Missions transversales*

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....- 64,34 M€

64,09 M€ sont sur cinq anciens millésimes votés avant 2013 pour l'AP délégation de compétence de l'Etat sur le logement social.

Le millésime 2007 (16,19 M€) et le 2013 (38,08 M€) font partis des deux annulations les plus importantes.

L'objectif étant de mettre en concordance le stock d'AP avec les recettes équivalentes versées par l'Etat.

COMPTE FONCIER.....- 0,80 M€

Le reliquat d'AP 2014 est annulé sur le compte foncier départemental à hauteur de 0,80 M€, celle-ci

est l'unique caducité de cette mission.

## **Recettes**

En recettes, les annulations s'élèvent à 495,59 M€ et concernent uniquement une mission.

Sur la mission subvention d'équipement, comme pour la dépense, il s'agit uniquement des anciens millésimes du logement social.

## II. Ajustements d'autorisations de programme

La présente décision modificative soumet des ajustements d'AP au Conseil de Paris, résultant en un solde de -28,94 M€ en dépenses.

Mission	Libellés	Ajustements partiels DM1 2016	
		Dépenses	Recettes
34000	Action sociale, enfance et sante	- 3 000 000,00	-
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	- 470 629,00	-
80000	Affaires scolaires	- 2 500 000,00	-
<b>Missions organiques</b>		<b>-5 970 629,00</b>	<b>0,00</b>
90002	Grands projets de renouvellement urbain	- 4 000 000,00	-
90005	Schéma directeur informatique	- 300 000,00	-
90010	Subventions d'équipement	- 15 670 000,00	-
90012	Budget participatif parisien	- 3 000 000,00	-
<b>Missions transversales</b>		<b>-22 970 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>-28 940 629,00</b>	<b>0,00</b>

### Missions organiques

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE.....-3,00 M€

Trois millésimes d'AP sont proposés à un ajustement partiel de leurs crédits aux coûts du projet :

- L'espace insertion rue de Buzenval pour -1,00 M€ ;
- CAU Saint Vincent de Paul pour -1,00 M€ ;
- Déconcentration secteur ASE-David d'Angers -1,00 M€.

AFFAIRES SCOLAIRES.....-2,50 M€

Il s'agit également de réductions partielles de trois millésimes d'AP afin d'ajuster leurs montants aux coûts du solde de ces opérations.

- -1,50 M€ pour l'établissement imbriqué Montaigne dans le 6<sup>ème</sup> ;
- -0,50 M€ pour l'établissement imbriqué Jacques Decour dans le 9<sup>ème</sup> ;
- -0,50 M€ pour l'établissement imbriqué Carnot dans le 17<sup>ème</sup>.

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR..... - 0,47 M€

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe au 1er janvier 2016 nécessite des transferts entre les budgets de la Ville et du Département pour les dispositifs consacrés au développement économique, ici est concerné notamment la Maison de l'économie sociale et solidaire.

### **Missions transversales**

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....- 15,67 M€

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe au 1er janvier 2016 nécessite des transferts entre les budgets de la Ville et du Département pour les dispositifs consacrés au développement économique, avec en particulier les subventions versées aux pépinières d'entreprise.

BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN.....- 3,00 M€

Cet ajustement porte sur le transfert d'une opération du budget de la Ville vers celui du département et est donc neutre à l'échelle des deux collectivités consolidées.

GRANDS PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....- 4,00 M€

Un ajustement de -4,00 M€ concerne l'AP de projet du collège Maurice Utrillo dans le 18<sup>ème</sup> afin de régulariser son stock au montant TDCVFE (Toutes Dépenses Confondues en Valeur Finale Estimée) de l'opération.

### **III. Situation des autorisations de programme en cours**

Lors de l'adoption du budget primitif pour 2016 au Conseil de Paris de décembre 2015, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élevait à 10,28 Mds€ pour la collectivité parisienne, dont 1,57 Md€ pour le Département.

A l'issue de l'adoption de la présente décision modificative, il sera ramené à 9,87 Mds€ pour la collectivité, dont 1,49 Md€ pour le Département.

#### **1. Bilan des autorisations de programme départementales**

Les mouvements de la présente décision modificative impliquent une réduction du stock net d'AP de 96,99 M€ en dépenses et de 495,59 M€ en recettes.

Ainsi, après le vote de la DM1, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours sur le budget départemental s'établira à 1 470,28 M€ en dépenses.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BP 2016		1 567 270 962,76	
DM1	Annulations d'AP	-96 986 701,87	-6,2%
<b>Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1</b>		<b>1 470 284 260,89</b>	

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations programmes en cours en dépenses, par mission, avant constat du compte administratif 2015.

Missions	Libellés	Stock net après BP 2016	DM1 2016 (y.c.s mvts antérieurs)	Stock net après DM1 2016
05000	Systèmes et technologies de l'information	194 829,50	-	194 829,50
10000	Ressources humaines	114 420,43	-	114 420,43
12000	Achats	60 000,00	-	60 000,00
13300	Immobilier, logistique et transports	848 625,22	-	848 625,22
21000	Patrimoine et architecture	2 788 456,49	-524 204,50	2 264 251,99
30000	Familles et petite enfance	8 592 825,35	-176 986,28	8 415 839,07
34000	Action sociale, enfance et santé	45 851 152,46	-3 244 436,49	42 606 715,97
40000	Affaires culturelles	1 493 069,51	-11 000,00	1 482 069,51
50000	Finances (services communs)	6 715 000,00	-	6 715 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	5 447 127,14	-520 629,00	4 926 498,14
65000	Logement et habitat	1 543 517,81	-205 904,12	1 337 613,69
80000	Affaires scolaires	134 111 077,45	-4 006 254,74	130 104 822,71
88000	Jeunesse et sports	38 803,15	-	38 803,15
<b>Missions organiques</b>		<b>207 798 904,51</b>	<b>-8 689 415,13</b>	<b>199 109 489,38</b>
90000	Dons et legs	3 017 042,03	-	3 017 042,03
90001	Études	1 368 014,95	-38 630,00	1 329 384,95
90002	Grands projets de renouvellement urbain	67 529 241,75	-4 000 000,00	63 529 241,75
90003	Action en faveur des personnes handicapées	2 467 722,52	-	2 467 722,52
90004	Opérations sous mandat	4 226 961,61	-	4 226 961,61
90005	Schéma directeur informatique	7 232 150,15	-448 530,00	6 783 620,15
90006	Compte foncier	3 945 136,19	-804 819,93	3 140 316,26
90007	Avances de trésorerie	3 483 438,00	-	3 483 438,00
90010	Subventions d'équipement	1 252 802 351,05	-80 005 306,81	1 172 797 044,24
90011	Avances sur marchés	9 000 000,00	-	9 000 000,00
90012	Budget participatif parisien	4 400 000,00	-3 000 000,00	1 400 000,00
<b>Missions transversales</b>		<b>1 359 472 058,25</b>	<b>-88 297 286,74</b>	<b>1 271 174 771,51</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 567 270 962,76</b>	<b>-96 986 701,87</b>	<b>1 470 284 260,89</b>

## 2. Bilan consolidé de la collectivité

En vue consolidée des budgets de la Ville et du Département, les mouvements présentés en DM1 induisent une réduction du stock net d'autorisations de programme de la collectivité de 405,09 M€ en dépenses.

A l'issue de la DM1, le stock net des AP de la collectivité s'établira à 9 874,63 M€ en dépenses.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BP 2015		10 279 718 742,87	
DM1	Annulations d'AP	-405 089 923,66	-3,9%
<b>Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1</b>		<b>9 874 628 819,21</b>	